

Etaient présents

Membres du CA : Robert GAYET, Marc JULIEN, Jérôme BEGASSE, Anne LOUSSOUARN-GUELOU, Pierre AVENET, Marie-Laure COLACICCO, Olivier BOUVET, Yann TENNIERE, Jean-Michel MONNERIE, Loïc LEMOINE, Carmen ZANETTI, Jean-Marc DUHAMEL, Joseph ERARD, François BEAUGENDRE, David LÉBOUVIER, David VEILLAUX, Pierre PROD'HOMME.

Invités : Damien CARRET, Jean-Philippe BINOIS, Didier RENAUT

Secrétaire administrative : Sylvie Aubry

Début de la réunion: 19h00

1) Conditions de mise à disposition des éducateurs sportifs pour les TAP

Un document a été fait en direction des mairies pour rappeler les éléments importants de fonctionnement :

- Fournir un planning
- Pas de TAP semaine 27
- Le tarif comprend un temps de présentation *si la mairie le souhaite*
-
- La facturation est établie au mois
- Une séance non réalisée, si c'est du fait de l'OSPAC, il n'y a pas de facturation. Si c'est la structure, il faut respecter **un délai** et prévenir sinon il y aura une facturation, sauf cas de force majeure.

2) Section foot collègue

Que décide-t-on pour les temps hors prévus pour la section foot par l'éducateur (ex : les compétitions)? Si on considère que les collègues sont adhérents, il n'y a donc pas de demande de l'éducateur pour intervenir à titre personnel, mais l'éducateur intervient au titre de l'OSPAC, c'est donc dans son temps de travail.

Approuvé à l'unanimité

3) Tarifs 2016-2017 TAP et prestations

Proposition de ne pas changer le tarif des TAP, soit 37€/h

Proposition pour les prestations + 20€/h (rappel augmentation prévue 100€ échelonnée sur 4 ans)
(*la situation financière permet de s'en tenir à cette augmentation*)

Approuvé à l'unanimité

4) Tarifs ALSH été 2016

Proposition de + 3%

Voir tableau proposé

Approuvé à l'unanimité

5) Plannings 2016-2017

La loi Notre peut interférer sur le dispositif plannings. Il est proposé, pour 2016-2017, de fonctionner comme en 2015-2016, à savoir l'Office maintiendra son offre de services à ses adhérents (associations du territoire de Com Onze

Si les subventions devaient être modifiées du fait des changements de la loi NOTRE et du rattachement des communes, l'OSPAC fonctionnerait sur ses fonds propres, ceux-ci étant suffisants.

Le problème de l'utilisation des salles (exemple : salle de St Jean par une association de St Aubin) est soulevé. Cela continuera-t-il comme avant dans les mêmes conditions pour le club concerné ? Y aura-t-il un impact sur la gestion des plannings ?

L'OSPAC, pour 2016-2017 se propose donc de fonctionner comme en 2016-2017

Vote : 2 abstentions

Il est aussi noté l'inquiétude des salariés

Le président Robert Gayet, accompagné des vice-présidents Marc Julien et Jérôme Bégasse ont rencontré le président de Liffré Communauté accompagné par le vice-président en charge des sports.

Un tour d'horizon a permis de faire le point sur le fonctionnement de l'Office des Sports de St Aubin.

Des pistes de travail ont été évoquées.

Dans l'immédiat, l'assurance a été donnée d'un maintien, en 2017, du niveau actuel de subventionnement de l'Office.

Cette disposition, conjointement à la proposition de maintien du même fonctionnement pour 2016-2017, doit permettre de donner suffisamment de temps pour aborder les conséquences concrètes de la loi Notre.

M.Marboeuf président de Fougères Communauté a été aussi contacté en associant les présidents de Com Onze et de Louvigné communauté, l'idée étant d'évoquer la situation à venir.

M.Marboeuf a demandé à ce que lui soit transmis des documents ; aucun rendez-vous n'a été pris pour l'instant

6) Finances : CR 2015 et BP 2016 (voir documents)

- CR 2015 (document établi par le cabinet comptable CAFEX)

Pratiquement à l'équilibre.

Des dépenses 2015 ont été rattachées en 2014 (Commissaires au comptes) ; des dépenses 2015 ont été reportées (1^{er} versement site Internet).

La situation de trésorerie est légèrement déficitaire.

CR 2015 approuvé

La remis tardive du document par le cabinet comptable explique le défaut de transmission aux membres du CA.

Le CR est approuvé à l'unanimité

- B.P. 2016.

Document provisoire, communiqué à titre indicatif. Il devra être affiné avant présentation pour l'AG

Document non soumis au vote

Remarque : pour le BP 2016, on constate une augmentation des salaires due au 3^{ème} poste.

7) Projets de clubs (disposition 2016-2017)

Pour 2016-2017, un document de travail est en cours d'élaboration avec Didier. Il faut trouver un accord de principe pour mieux gérer les horaires des éducateurs sportifs. Un document va être proposé, très facile d'utilisation ; il suffira de cocher ou de formuler des réponses courtes et précises qui devraient permettre à chacun de remplir et de fournir un document qui simplifiera l'organisation des éducateurs sportifs au sein de l'OSPAC. Ce document permettra de mieux réguler la mise à disposition des ES et leur temps de travail.

8) Fonctionnement de l'OSPAC

Proposition de participer pour l'ensemble de clubs à une ½ journée de réflexion avant l'AG.

La date choisie n'est certes pas idéale mais il n'y avait guère d'alternative. de nombreuses manifestations ont lieu.

Il est rappelé que la présence d'un membre (pas nécessairement le président) de chaque club est important pour avoir une bonne représentation de l'ensemble des adhérents de l'OSPAC.

Le président dresse un bilan rapide de la situation.

Il adressera une fiche technique à chaque association ainsi qu'à chaque membre du CA

Cette demi-journée doit être une source de réflexion, il faut donc prévoir un maximum de présence, faites-le savoir dans les clubs, car il faut aussi penser au renouvellement du poste de président.

RDV samedi matin 21 mai 2016.

Demi-journée de réflexion pour les clubs : samedi 21 mai 2016 (9h-11h Foyer sportif)

Date de l'Assemblée Générale : Vendredi 03 juin 2016 20h30 St Aubin du Cormier

Clôture de la réunion: 20h15

Signature :